

EDITO

Objectif zéro phyto :

Les collectivités et les particuliers vont devoir abandonner progressivement l'utilisation des pesticides. En effet, l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires pour les collectivités locales sera effective le 1^{er} janvier 2020. Nous savons que ces molécules ont un lourd impact sur l'environnement et sur la santé, c'est pourquoi nous souhaitons anticiper cette démarche en utilisant exclusivement et dès à présent des techniques de désherbage alternatives (thermique, rotofil, binette...). Toutefois, ces méthodes alternatives ne permettent pas d'éradiquer toute la végétation spontanée, il devient par conséquent nécessaire d'accepter quelques herbes sauvages. Leur développement n'est pas synonyme de laisser aller mais au contraire, le signe qu'une attention particulière est apportée à votre santé et à l'environnement.

Lionel BLANC

Un grand coup de chapeau à tous les participants lors de la fête des voisins !!!
Ils ont bravé le vent pour se retrouver avec plaisir autour d'un barbecue et déguster grillades et différents plats préparés par chacun.

CENTRES DE LOISIRS

Dès lors que votre enfant est scolarisé (3 ans), il peut fréquenter l'un des 6 accueils de loisirs ouverts sur le territoire de la communauté de commune (Ampuis, Condrieu, Echalas, Loire sur Rhône, St Colombe et Trèves selon les âges d'accueil des centres de 3 ans à 15 ans) pour les vacances scolaires. Pour plus d'information et inscription (dès début juin pour les vacances d'été) consulter le site de la CCRC :

<http://cc-regiondecondrieu.fr/>

JEUNESSE

Un animateur pour les 11-17 ans :

La CCRC a récemment recruté Guillaume, un animateur jeunesse dont la mission est de rencontrer les jeunes (et leurs familles) au plus près des lieux de vie. Il organise de multiples activités pour les 11-17 ans, mais pas seulement (accompagner les adolescents dans leurs projets individuel ou collectif sur des thématiques très variées : le sport, la culture, le social, l'environnement, etc. tout en faisant émerger leurs idées.)

Renseignements : Guillaume, au 06.26.61.53.54 animjeune@cc-regiondecondrieu.fr

Une permanence inscription aura lieu le **mercredi 11 juin de 17H à 18H30 aux Haies.**

A la recherche d'un job pour l'été 2014 ? Le PIJ (Point Information Jeunesse) de la Région de Condrieu met à votre disposition toutes les offres d'emploi:

www.cc-regiondecondrieu.fr ou Facebook www.pij.cc-regiondecondrieu.fr

Et retrouvez les en ligne sur le blog:

<http://bijdevienne.unblog.fr/emploi-et-jobs/les-offres-demploi-du-forum/>

AGENDA

- ❖ **Samedi 14 juin: Fête du foot au Fautre**
à partir de 14h jeux, matchs enfants et adultes
17h30 Assemblée Générale du Foot
19h Apéritif et repas
Inscription jusqu'au 7/06/2014 auprès de:
Delphine VILLENEUVE - 06.20.95.91.83
- ❖ **Dimanche 15 juin: Fête des pères**
- ❖ **Samedi 21 juin: 19h fête de la musique**
(Buvette, hot-dogs...).
- ❖ **Mercredi 25 juin de 14h à 17h animation pour les jeunes organisée par Guillaume de la CCRC**
- ❖ **Samedi 29 juin: kermesse de l'école**

-Nouvelle édition de la fête de la musique au village organisée par l'Association culturelle pour un moment de partage et de convivialité.
- **Le principe** : tous les musiciens en herbe du village (de 7 à 77 ans !) sont invités à venir jouer. Préparez vos instruments et faites vous connaître auprès de **Denis Pleynet, coordonnateur des musiciens au 04 74 87 87 43**

RAPPEL

Vous avez déjà émis quelques propositions par le biais de la **boîte à idées** qui sont actuellement étudiées. N'hésitez pas à l'utiliser, toutes les suggestions sont les bienvenues!
Pensez à transmettre vos **adresses postales ou internet** pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait afin de recevoir le fil des Haies.

COUPURE D'ELECTRICITE

Une intervention de ERDF qui doit réaliser des travaux sur la ligne électrique, risque de **micro coupures d'électricité le 17 et 19 juin 2014** au niveau du village, des Varines et de la Sainty.
Des groupes électrogènes seront mis en place pour réalimenter la ligne électrique.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Trop de décharges sauvages aux Haies ! Document joint à lire attentivement par tous les habitants.

Chiens

Propriétaires de chiens : pensez à vos voisins et **ne les laissez pas aboyer** toute la journée. Ne laissez pas les animaux en liberté, ils peuvent engendrer des dégâts, générer des accidents de circulation ou mordre adultes ou enfants. Il est également rappelé que la **responsabilité civile des propriétaires** peut être mise en jeu à la suite d'accidents provoqués par leurs animaux. **La divagation des animaux domestiques non tenus en laisse est formellement interdite.**

Par ailleurs, il est rappelé que, dans un **souci d'hygiène publique** et de propreté des rues de la commune, les propriétaires doivent veiller à éviter que leurs animaux ne satisfassent leurs besoins naturels sur les trottoirs et lieux publics et notamment le pré devant la mairie où les enfants de l'école font du sport ainsi qu'au City stade.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

L'ambrosie en chiffres :

- **10 à 12%** des Rhônealpins touchés par des allergies à l'ambrosie.
- Sur une échelle de 1 à 5, potentiel allergisant de **5**.
- **1 pied** d'ambrosie = **1 million de grains** de pollen.
- **5 grains/m³** d'air suffisent pour déclencher une allergie.

L'ambrosie est une plante annuelle envahissante très allergisante qui apparaît au printemps et disparaît en automne. Le pollen libéré lors de sa floraison de fin juillet jusqu'à fin octobre provoque des troubles allergiques multiples parfois graves (rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme).

L'ambrosie se développe là où la terre est dénudée ou retournée par l'homme. La dissémination la plus fréquente se fait par transport de terre contaminée par des graines d'ambrosie. L'ambrosie croît rapidement, il est impératif de l'arracher le plus rapidement possible dès le printemps. Le port de gants est recommandé. L'arrachage est le geste le plus simple et le plus radical mais ne peut pas être appliqué sur de grandes surfaces. L'utilisation des outils mécaniques (fauchage, broyage, tonte rase...) reste nécessaire dans beaucoup de cas.

Chaque habitant (propriétaire ou locataire) est responsable des plants d'ambrosie qui se développent sur son terrain. Il doit veiller à tout mettre en oeuvre pour l'éliminer et éviter qu'elle ne se propage.

Plus d'informations sur : <http://www.rhone.fr/ambrosie/>

CHALLENGE DU PILAT

La quatrième édition du concours de pétanque regroupant toutes les communes du plateau, en triplettes formées, se déroulera au :

Montelier à Echalas le dimanche 6 juillet 2014 à partir de 13H30.

Vous pouvez vous inscrire auprès de l'association de pétanque des Haies le vendredi soir, mercredi et samedi après-midi jusqu'au 24 juin dernier délais. Ce concours est ouvert à tous (à partir de 8 ans pour les enfants accompagnés), le coût est de 9 € par triplette. Ce concours se veut convivial car il a avant tout pour objectif la rencontre des joueurs des communes du plateau. Il se terminera par un vin d'honneur avec remise du Challenge du Pilat aux vainqueurs.

Alors venez défendre les couleurs de notre village !!!

Responsables associatifs, pensez à nous informer de vos prochaines dates de manifestations.

Prochain Fil : début juillet 2014